



## Un fromage au goût divin

Fromages du mont des Cats



En 1826, Nicolas Ruyssen fonde l'abbaye cistercienne Sainte-Marie-du-Monts au sommet du Mont des Cats. Rapidement, la communauté de moines trappistes se lance dans l'agriculture et l'élevage, installant sur les lieux une brasserie et une fromagerie. Restauré après la Première Guerre Mondiale, l'édifice actuel, de style néogothique, abrite toujours la communauté, qui hors des heures de prière, nous concocte un fromage à pâte pressée non cuite, crémeux et généreux, célèbre en Flandres et même au-delà ! La seule partie de l'abbaye ouverte au public est la première chapelle des moines, devenue église paroissiale, ainsi que la chapelle « dite de la passion », dans laquelle se déroule toujours un pèlerinage très suivi le Vendredi Saint.

## Résistance à la platitude

La région arbore fièrement cinq monts, Cassel, Noir, des Récollets, des Cats et de Boeschèpe, dont les noms résonnent comme des résistants au plat pays. Depuis l'époque tertiaire, ils ont lutté contre l'érosion grâce à leur calotte protectrice faite de grès ferrugineux. Le Mont des Cats tire son nom des Katts, population germanique occupant la région au V<sup>e</sup> siècle : il est habité par une communauté de moines trappistes.



Depuis le Mont des Cats.



Abbaye Sainte-Marie du Mont.

# à PIED dans le NORD

## Cœur de Flandre



Toutes les informations pratiques mentionnées couvrent un périmètre de 10 km autour du circuit.

### Activités et curiosités

**Bailleul :** Beffroi (03.28.43.81.00), Musée Benoît Depuydt (03.28.49.12.70), Maison de la Dentelle (03.28.41.25.72/03.28.43.81.00), visites des jardins du Conservatoire Botanique National en saison (03.29.49.00.83), visites de la ferme-brasserie Beck (03.28.49.03.90), visites guidées thématiques de la ville en saison (03.28.43.81.00) Eglise saint Vaast (03.28.50.33.55), Boules flamandes (03.28.42.21.91).

**Boeschèpe :** Visites du Moulin de l'Ingratité ou « Ondankmeulen » (03.28.49.40.18), promenades en attelage (03.28.42.51.00).

**Cassel :** Visites du moulin « Casteel Meulen », visites guidées thématiques de la ville en saison (03.28.40.52.55), Centre d'interprétation « Cassel Horizons » (03.28.40.52.55), Musée départemental de Flandre (ouverture octobre 2010) (03.28.49.10.97).

**Godewaersvelde :** Abbaye du Mont des Cats (boutique ouverte tsj sauf le mardi et lundi matin 03.28.43.83.60), Musée de la vie frontalière (03.28.42.08.52), Boules flamandes (03.28.49.45.04)

**Saint-Jans-Cappel :** La Flandre à dos d'ânes toute l'année sur RDV (03.28.48.78.48), Musée Marguerite Yourcenar en saison (03.28.42.20.20), Parc Départemental du Mont Noir (03.28.42.55.02), promenades à cheval ou en calèche (03.28.49.00.10).

**Steenvoorde :** Visites des Moulins Drievenmeulen et Noordmeulen sur RDV (03.28.42.97.98), Maison des Automates « les Gigotts Automates » (06.74.30.43.08).

**Terdeghem :** Visites du Moulin de la Rومه (06.85.01.92.02), visites du « Steenmeulen » musée rural flamand (03.28.48.16.10)

### Manifestations annuelles

**Bailleul :** Carnaval le week-end de mardi gras (03.28.43.81.00), Bailleul fête Mélusine, week-end du 1er mai (03.28.43.81.00).

**Berthen :** Fête de l'attelage le 15 août (03.28.42.51.00).

**Boeschèpe :** Fête à l'ancienne en août (03.28.42.51.25).

**Cassel :** Carnaval d'hiver dimanche avant mardi gras, carnaval d'été lundi de Pâques; « Cassel cornemuses » en juin, fête du « Casteel Meulen » le 1<sup>er</sup> WE de juillet ; salon des antiquaires en septembre (03.28.40.52.55).

**Godewaersvelde :** Fête de la Plume en août, fête de la Saint-Hubert en octobre (03.28.42.50.06).

**Sainte-Marie-Cappel :** Festival International de la Bière Artisanale en septembre (03.28.40.52.55).

**Steenvoorde :** « Mei Feest » en mai, fête du houblon en octobre, carnaval d'été (03.28.49.77.77).

**Wormhout :** Carnaval en février-mars, « Bloemen feest » (fête des fleurs) le 1<sup>er</sup> dimanche de mai, marché de Noël en décembre, festivité de juillet le 1<sup>er</sup> WE de juillet (03.28.62.81.23)

**RDV Nature et Patrimoine :** Découvrez la faune, la flore, le patrimoine du département grâce aux sorties guidées gratuites du Conseil Général du Nord (brochure disponible dans tous les Offices de Tourisme du Nord).

**« Retables de Flandre » :** Les églises flamandes renferment d'extraordinaires retables, visites guidées sur RDV (03.28.68.69.78)

### Renseignements

**Office de Tourisme des Monts de Flandre / Bailleul :** 03.28.43.81.00  
**Office de Tourisme de Cassel Horizons :** 03.28.40.52.55  
**Office de Tourisme du Pays des Géants/Steenvoorde :** 03.28.48.19.90

### Renseignements complémentaires

Comité Départemental du Tourisme  
 6, rue Gauthier de Châtillon - BP 1232 - 59013 LILLE Cedex - 03.20.57.59.59  
 En 2010, retrouvez toutes les infos sur les randonnées dans le Nord sur le site : [www.rando-nord.fr](http://www.rando-nord.fr)  
 Pour des informations générales sur le tourisme : [www.tourisme-nord.fr](http://www.tourisme-nord.fr)



## Cœur de Flandre



## N° 17

# Balade des Katts Godewaersvelde, Berthen (2,8 ou 4 km - 1 h 30 à 2 h 00)



Panorama en hiver.



- Randonnée Pédestre**  
Balade des Katts : 4 km
- Durée : 1 h 30 à 2 h 00**
- Départ : Berthen, parking devant le Monastère**
- Balisage rose**
- Carte IGN : 2404 Est**

### L'avis du randonneur :

*Petite promenade familiale à la découverte du haut du mont des Cats et son abbaye, sa célèbre chapelle des fièvres dans le bois et ses maisons flamandes basses et fleuries.*



Chapelle des Fièvres.

Faites une halte dans un « café rando »

Liste et infos sur : [www.tourisme-nord.fr](http://www.tourisme-nord.fr)



Crédit Photos : 1, 2 : P. Delaitre - 3, 5 : OT Cassel - 4 : E. Watteau

# Balade des Katts

(2,8 ou 4 km - 1 h 30 à 2 h 00)

**Départ : Berthen : Parking devant le Monastère.**

**Autour du Monastère, de nombreux passages sont privés. Cheminez avec respect et discrétion.**

**1** Dos au bâtiment d'accueil, regardez se faufiler vers la Belgique la « cordillère des Flandres ». Entrez dans le bois de l'Ermitage (propriété de l'Abbaye). Passez à la chapelle de la Passion dite Koorse Kapelle ou chapelle des fièvres (1857). Chaque année, le Vendredi Saint beaucoup de pèlerins viennent y prier pour être protégés de la fièvre : des bouts de tissus noués aux grilles personnifient les malades qui ne peuvent être là physiquement afin de prier pour leur guérison. Passez ensuite à l'émetteur de télévision.

**2** Poursuivez tout droit sur le chemin de Boeschepe et ses petites maisons flamandes jusqu'au carrefour. Montez à droite le « chemin de l'Abbaye » puis descendez à gauche le long du mur de l'abbaye et rejoignez le chemin piétonnier. Arrivé à une petite route, quittez le chemin et avant le stop virez à droite sur le chemin. Poursuivez-le tout droit jusqu'à une grande route.

**3** Faites un droite/gauche sur cette route avec prudence puis suivez le chemin du moulin. Coupez une route et descendez vers l'auberge du Castberg. Remontez le sentier. A la route, virez à gauche et rapidement, au carrefour, empruntez le chemin qui monte à droite, à travers le bois.

## Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Echelle : 0 125 250 m

**4** Avant la grande route, plongez à nouveau à gauche dans le bois. A la sortie continuez à droite sur une petite route ombragée puis au n°768 laissez-la pour un sentier sinueux à droite, « le chemin du bois de la source ».

**5** Arrivé à une petite route, montez, à nouveau à droite, jusqu'au col de Berthen (alt. 109m). Poursuivez sur la route à gauche avec prudence puis à droite, chemin de Peenacker. (jolie vue sur l'abbaye).

**6** Quittez la route et grimpez tout droit le chemin de terre. Bifurquez à droite dans le bois. Suivez bien le balisage et revenez à l'émetteur de télévision. Partez alors en sens inverse du départ pour retrouver le parking du monastère.

## Circuit Court

**4** Remontez jusqu'à la grande route et rejoignez le parking du monastère par la gauche.

1

2

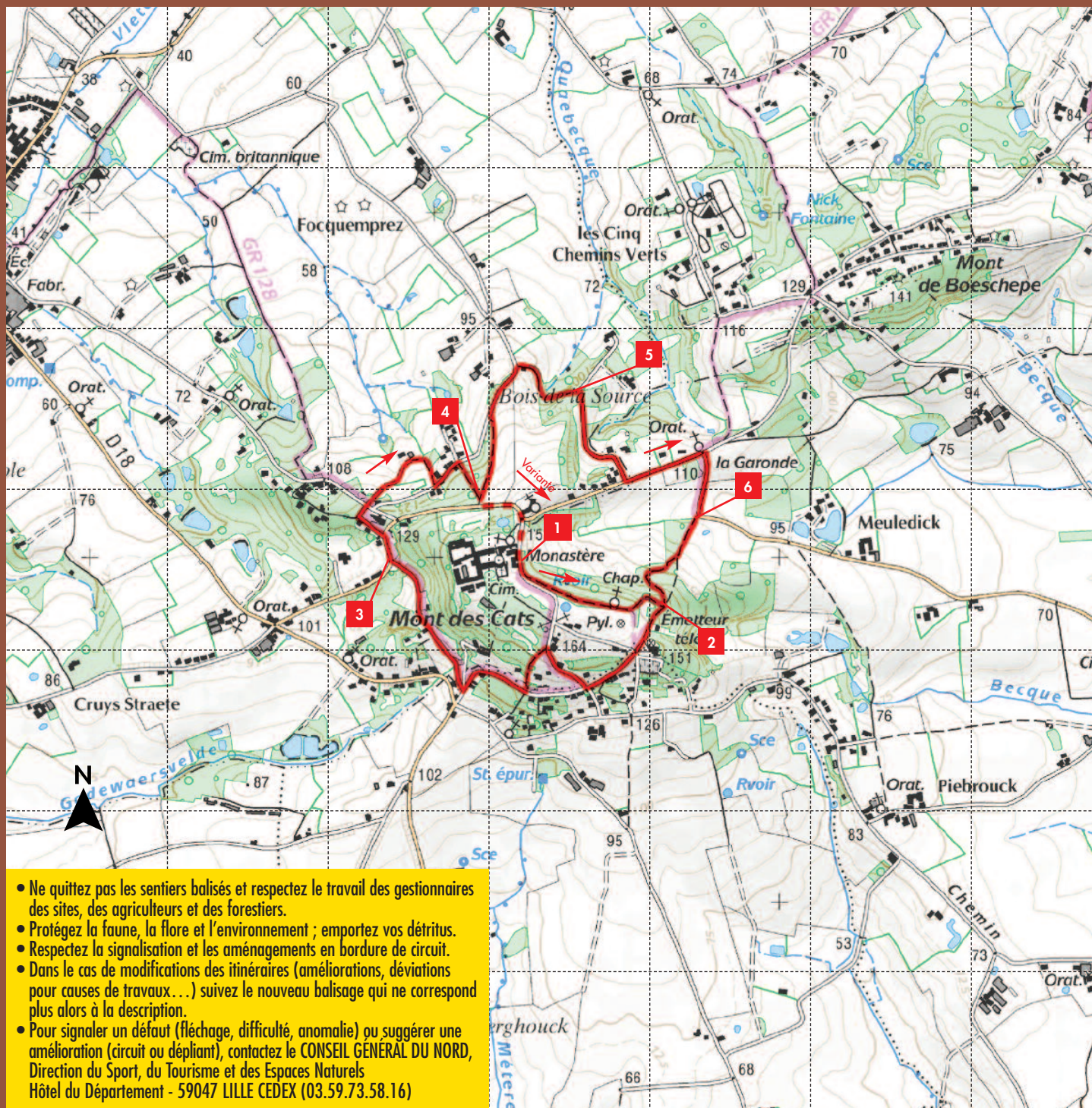
3

4

5

6

7



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contactez le CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD, Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels Hôtel du Département - 59047 LILLE CEDEX (03.59.73.58.16)

